

13 août 1873

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 13 août 1873

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures et vingt-cinq de l'après-midi.

Prière

L'hon. M. MACKENZIE déclare : Je désire vous entretenir, monsieur, ainsi que la Chambre, d'une question de privilège. Compte tenu de la situation grave dans laquelle se trouve le pays et vu les circonstances extraordinaires dans lesquelles nous nous réunissons, j'estime qu'il est de mon devoir de vous présenter la motion suivante.

L'ORATEUR se lève et, alors que les députés lancent des cris de privilège! privilège! et qu'une grande confusion règne dans la salle, déclare que les portes sont toujours fermées.

Les portes étant ouvertes,

L'hon. M. MACKENZIE donne lecture de la résolution suivante :

L'hon. M. Mackenzie, appuyé par l'hon. M. Holton propose :

« Que la Chambre, au cours de la présente session, a ordonné qu'un comité mène enquête sur certaines accusations graves se rapportant à l'octroi d'une charte et d'un contrat pour la construction du chemin de fer du Pacifique, accusations qui, si elles sont fondées, nuisent sérieusement à l'honneur et à l'intégrité des conseillers constitutionnels de Son Excellence et portent atteinte aux privilèges et à l'indépendance du Parlement. Que l'enquête ainsi ordonnée n'a pas encore débuté, en raison de circonstances imprévues, et qu'il est impératif que la Chambre institue au plus tôt une enquête parlementaire, les règles constitutionnelles exigeant que toute accusation de corruption portée contre les ministres de la Couronne fasse l'objet d'une enquête par le Parlement, et que l'exécution d'une telle tâche par un tribunal, créé par l'Exécutif, constituerait une violation flagrante des privilèges de la Chambre, et que cette Chambre jugera hautement répréhensible toute personne qui oserait conseiller à Son Excellence de proroger le Parlement, avant que ce dernier n'ait eu l'occasion d'agir, puisque cette prorogation annulerait toutes les mesures prises jusqu'à maintenant, causerait un affront sans précédent au Parlement, et soulèverait l'indignation du pays. »

L'ORATEUR se lève de nouveau, les cris de privilège reprennent et la confusion est tellement grande qu'il n'arrive pas à se faire entendre. Une fois le calme revenu, l'Orateur demande à l'honorable député s'il l'autorise à lire un message de Son Excellence, que le Sergent d'armes a reçu des mains du Huissier de la Verge noire.

L'annonce est accueillie par des murmures désapprobateurs, des sifflements et des cris de « Allez-y ».

L'hon. M. MACKENZIE déclare qu'aucun message ne l'interrompra. Il représente une circonscription de cette province et il est d'accord avec ce que pensent de très nombreux habitants de ce pays. Il désire attirer l'attention de la Chambre sur des circonstances qui portent atteinte à l'indépendance du Parlement. Rien, dans ces circonstances, ne justifie le fait que Son Excellence proroge le Parlement dans le but de protéger un gouvernement contre qui pèsent des accusations. Il a l'intention, plus tard, d'entamer un débat sur une question qui a déjà été portée à l'attention des députés. Il remet donc cette motion à l'Orateur, puisqu'il a entendu dire qu'on avait l'intention de proroger le Parlement.

À ce moment-là, le Sergent d'armes arrive et annonce que le Huissier de la Verge noire est aux portes des Communes. L'Orateur se lève alors que des cris de « privilège » se font entendre, ceux-ci se poursuivant malgré ses rappels à l'ordre. Le Gentilhomme huissier entre ensuite dans la salle. Toutefois, en raison des sifflements et des cris qui fusent dans la Chambre et dans les tribunes, son message aux Communes est inaudible.

Ici, l'ORATEUR intervient de nouveau et l'agitation s'intensifie.

L'hon. M. MACKENZIE persiste dans ses efforts et l'assemblée l'acclame. Alors que règne la confusion,

L'ORATEUR donne lecture du message envoyé par Son Excellence, message qui appelle les membres à la barre du Sénat, mais que personne n'entend dans les tribunes et dans la Chambre.

Le Sergent d'armes reprend la masse.

L'ORATEUR quitte le fauteuil, suivi des Greffiers, du personnel de l'Administration et de quelques autres personnes, et tous se